

RÉORGANISATION DES SERVICES PAS AU DÉTRIMENT DES AGENTS !

La nouvelle organisation des services va changer le quotidien des agents. Pour le **SAFPTR**, ces changements doivent respecter leurs droits, leurs compétences et leurs conditions de travail.

LE **SAFPTR** REVENDIQUE

- **UNE ORGANISATION CLAIRE POUR CHAQUE AGENT**
Service d'affectation, directeur et supérieur hiérarchique direct clairement identifiés.
- **UNE FICHE DE POSTE RÉELLE ET CONCRÈTE**
Claire, actualisée et conforme aux missions réellement exercées.
- **DES MISSIONS ET DES RESPONSABILITÉS RECONNUES**
Les compétences et responsabilités réellement exercées doivent être reconnues, quel que soit le grade.
- **DES EFFECTIFS À LA HAUTEUR DES MISSIONS**
Des moyens humains à la hauteur des missions et de la charge de travail.
- **NON À LA POLYVALENCE À OUTRANCE**
La polyvalence ne doit pas devenir une accumulation permanente de missions.
- **UNE REVALORISATION INDEMNITAIRE À LA HAUTEUR DES FONCTIONS**
Les responsabilités, la technicité et les contraintes doivent être réellement prises en compte.

UNE RÉORGANISATION, OUI...

MAIS AVEC DES DROITS RESPECTÉS ET UN TRAVAIL RECONNU.

Le **SAFPTR** veille au respect des droits des agents.

VOTRE SITUATION CHANGE ? PARLEZ-NOUS-EN.



SAFPTR – Section du Tampon
Tél. : 0693 83 23 12
safptr@mairie-tampon.fr